

MOTION SANS PRÉAVIS

Madame la Présidente,

Je sollicite le consentement de cette assemblée afin de présenter la motion suivante :

« QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral et au gouvernement du Québec de signer une entente de principe, d'ici la fin décembre 2002, et de signer par la suite, d'ici le 31 mars 2003, une entente finale pour la mise en valeur du potentiel pétrolier et gazier situé dans la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent.

QUE cette entente accorde aux Québécois et Québécoises au moins les mêmes avantages que ceux consentis par le gouvernement fédéral dans le cadre des ententes conclues avec la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve pour la mise en valeur de leurs ressources extracôtières.

QUE cette entente se fasse dans le respect de la position du Québec en ce qui a trait au statut constitutionnel du golfe du Saint-Laurent. »

Présentée conjointement par :

Rita Dionne-Marsolais
Ministre déléguée à l'Énergie

Claude Bécharde
Député de Kamouraska-Témiscouata

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Le 5 décembre 2002